

Chaussures de protection

Octobre 2011



Saviez-vous que ...

Le port de chaussures de protection conformes à la norme CAN/CSA-Z195-02 est obligatoire pour tout travailleur exposé à se blesser les pieds dans les cas suivants :







- ♦ par perforation;
- ♦ par un choc électrique;
- ♦ par l'accumulation de charges électrostatiques;
- ♦ à la suite de la chute d'objets lourds, brûlants ou tranchants;
- ♦ par contact avec du métal en fusion;
- ♦ par contact avec des matières dangereuses qui sont sous forme liquide et à des températures intenses;
- ♦ lors d'autres travaux dangereux.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail, art. 344

Pour en savoir plus ...

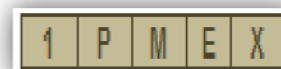
- ♦ Norme CAN/CSA-Z195-09 Chaussures de protection
- ♦ Norme CAN/CSA-Z195.1-02 Lignes directrices relatives à la sélection à l'entretien et à l'utilisation des chaussures de protection
- ♦ Dossier Trouver chaussure à son pied, Revue Prévention au travail, Volume 23, no 2
- ♦ Grille d'évaluation des chaussures de sécurité, CCHST, www.cchst.ca

Au moment de sélectionner une chaussure de protection, l'utilisateur doit examiner l'extérieur de la tige ou de la languette de la botte ou du soulier **droit** afin d'y trouver le marquage qui garantit la présence du ou des types de protection offerts. Le tableau qui suit présente les différents marquages à rechercher.

| MARQUES | INDICATION | UTILISATION |
|---|--|--|
|  | Indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (résistance à des chocs allant jusqu'à 125 joules). | Travaux en milieu industriel, y compris la construction, où des objets pointus tels que des clous sont utilisés. |
|  | Indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2 (résistance à des chocs allant jusqu'à 90 joules). | Travaux industriels légers. |
|  | Indique une chaussure offrant une protection aux utilisateurs de scies à chaîne (protège le tibia, la cheville, le pied et les orteils). | Travaux forestiers ou autres exécutés à l'aide d'une scie à chaîne ou de tout autre outil de coupe. |
|  | Indique une chaussure munie d'une semelle résistante aux chocs électriques (incluant le talon). | Travaux industriels où un travailleur est exposé à un contact avec un conducteur électrique sous tension. <i>Mise en garde : humidité et usure réduisent la résistance aux chocs électriques.</i> |
|  | Indique une chaussure munie d'une semelle antistatique. | Travaux industriels où un travailleur est exposé à des charges électrostatiques. |
|  | Indique que la semelle de la chaussure est conductrice. | Travaux industriels où les travailleurs ou l'équipement sont exposés à une charge d'électricité statique de faible puissance (risque d'explosion). |

Le symbole ® indique l'emplacement recommandé pour le logo ou la marque déposée de l'organisme de certification

De plus, un code alphanumérique à cinq caractères, qu'on retrouve à l'intérieur de la chaussure, précise le type de protection offert.



1. Classe de l'embout protecteur
(1 pour les embouts de classe 1, 2 pour les embouts de classe 2, 0 si la chaussure ne comporte pas d'embout)
2. Présence d'une semelle résistante à la perforation
(P si la chaussure comporte une telle semelle, 0 si elle n'en est pas munie)
3. Présence d'un protecteur métatarsien
(M si la chaussure comporte un tel protecteur, 0 si elle n'en est pas munie)
4. Type de protection offert contre les dangers de nature électrique
(E pour une chaussure résistante aux chocs électriques, S pour une chaussure à semelle antistatique, C pour une chaussure à semelle conductrice, 0 pour une chaussure n'offrant pas ce type de protection)
5. Précise si la chaussure a été conçue pour les utilisateurs de scie à chaîne
(X dans l'affirmative, 0 dans la négative)